

DANS CE NUMÉRO

Un dossier spécial logement

Un témoignage

L'agenda de la rentrée

Une recette de saison

Un DIY

Le coin détente

JUMP

le journal d'écolo j

#28

août 2022

LOGEMENT

problématiques et alternatives



Edito



Le JUMP fait peau neuve !

Pour lancer ce nouveau format, les membres d'écolo j ont choisi d'aborder l'un des droits de base les plus essentiels, celui de l'accès au logement.

La problématique est large. Elle touche de plein fouet nombre de citoyen-ne-s belges. 15 000 ménages à Bruxelles et 40 000 en Wallonie sont en attente d'un logement social. Les prix de location et d'achat flambent en ville. Les solutions pour un logement étudiant décent manquent. En parallèle, de nombreux bâtiments restent encore inoccupés à Bruxelles. La qualité des logements, quant à elle, diminue et l'isolation des bâtiments est encore trop à la traîne.

Face à cette réalité, que faire ? Certain-e-s s'engagent pour un meilleur respect du droit au logement, d'autres testent des alternatives à travers la vie en collocation, la construction de Tiny houses, de kerterres, de yourtes, etc.

Si la problématique est large, rappelons qu'une fois de plus, ce sont les personnes en situation de précarité qui sont les plus impactées. Mener une vie digne sans logement ou bien décent est un combat quotidien, voire impossible. Les solutions politiques mises en place sont encore trop souvent insuffisantes et inadaptées pour résoudre le problème de manière structurelle.

En préparation des élections de 2024, espérons que l'accès au logement devienne une réelle priorité et que ce droit devienne une réalité pour toutes et tous. Rappelons qu'un an après les inondations en Wallonie, certains ménages, victimes du réchauffement climatique, sont encore sans logement ou dans des logements de transit.

Ce numéro vous offre un aperçu des revendications, intérêts, engagements et vécus personnels de membres d'écolo j.

Bonne lecture et surtout belle inspiration pour votre militance,

Roxanne De Smet, rédactrice en chef

DES LOGEMENTS À LONG TERME POUR TOUTES ET TOUS !

Se loger... Pas facile ! Et ce pour différentes raisons... Tout d'abord, le prix. En effet, si tant les prix de l'immobilier que les taux d'intérêt bancaires ont été bas durant plusieurs mois, ces deux éléments remontent en force. Ensuite, le secteur du logement n'est malheureusement pas épargné de discriminations: racisme, homophobie, transphobie, validisme, classisme, etc. Les propriétaires sont moins enclin-e-s à louer à une personne sans emploi, qui plus est si elle n'a pas de garantie, quand bien même les allocations sociales seraient suffisantes. Pour les sans-emploi et sans-abri, la situation est inextricable. C'est le serpent qui se mange la queue : sans emploi, pas de logement et sans logement, pas d'emploi...

Que dire alors de la situation des sans-papiers ? Pour eux, ni contrat de travail, ni bail, ni emprunt ne sont possibles. Pour autant, ces personnes en situation irrégulière aux yeux de l'État - dont des enfants - ne peuvent rester dehors été comme hiver.

Des logements sont également nécessaires pour les nouveaux-elles arrivant-e-s en provenance d'Ukraine qui ont obtenu le statut de protection temporaire. Mais aussi pour les demandeur-euse-s d'asile issu-e-s des autres pays. Car la guerre en Ukraine ne doit pas faire oublier celles et ceux venant d'autres pays. Or, actuellement, chaque soir, des personnes se présentant au Petit Château sont refusées. Non seulement elles devront passer une nouvelle nuit dehors, mais elles ne pourront pas non plus enregistrer leurs demandes d'asile.

Dans d'autres situations, des personnes ont dû quitter leur logement, du jour au lendemain, en raison par exemple de tensions familiales. C'est le cas, par exemple, de femmes et d'enfants battu-e-s et de personnes LGBTQIA+.

Puisque obtenir un logement privé n'est pas chose aisée, et que tout le monde n'est pas sur le même pied d'égalité, il faudrait davantage de logements publics. Mais « où ? » me demanderez-vous ?

Les nouvelles constructions ne devraient pas se bâtir sur le lieu d'actuels espaces verts. En effet, il est bien agréable de pouvoir se balader ou jouer dans un parc ou en pleine nature sans devoir parcourir une ou plusieurs dizaines de kilomètres. Pendant la crise sanitaire, les familles sans jardin des quartiers plus densément peuplés ont d'ailleurs souffert plus que les autres. De plus, les feuilles des arbres absorbent du CO², la verdure permet de réduire la température et selon de nombreux-ses scientifiques, réduire la biodiversité augmenterait le risque d'épidémies. Il ne s'agit donc pas d'aller construire sur d'actuels espaces verts. Mais alors « où ? ».

Pour commencer, avez-vous déjà entendu parler de Saint-Vide-Leegbeek , la 20^{ème} commune de Bruxelles ?

Quoi ?!? La région bruxelloise s'est agrandie ? Mais non ! En 2019, des chercheurs-euses se sont penchés sur la question des logements inoccupés et iels ont estimé qu'en surface (6,8 millions de m²), il s'agit de l'équivalent d'une commune¹. Et si on optimisait ?

Par ailleurs, avec l'augmentation du télétravail, des bâtiments de bureaux pourraient être transformés en logements. Cela permettrait de limiter les frais de construction et d'optimiser les espaces.

Pour terminer cet article, soulignons que beaucoup d'Ukrainien-ne-s prévoient de rentrer chez elleux une fois la guerre terminée. Malheureusement, on ignore quand ce sera. Quoi qu'il en soit, établir des solutions de logement à long terme est indispensable. Ces investissements publics dans la rénovation, le réaménagement et quelques constructions ne seront pas perdus.

Encouragé par la situation en Europe de l'Est, Sammy Mahdi² affiche une position plus clémentine concernant les migrations. Les différentes régions sont, quant à elles, amenées à penser des *plans Logements*. Profitons de cet élan de bienveillance de la part du pouvoir politique pour à la fois bâtir un cadre législatif d'ouverture à l'égard de personnes issues de différents pays, et pour avoir des objectifs élevés en termes de logements accessibles !

Jérôme Gehrenbeck

¹ <https://www.leegbeek.brussels/>

² Secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration au moment de la rédaction de cet article, Sammy Mahdi est aujourd'hui président de son parti, le CD&V (depuis le 25 juin 2022).

UNE CHAMBRE À SOI ?¹

Le logement sous l’angle féministe

La Belgique accuse un manque criant de logements sociaux. Des efforts politiques sont menés mais cela reste globalement insuffisant. Parmi les personnes les plus indécemment logées on trouve, sans surprise, les femmes.

Les femmes sont statistiquement plus à risque de se retrouver dans une situation socio-économique précarisée (les classes populaires, sur le plan économique, sont majoritairement des femmes et des personnes issues de l’immigration). Les phénomènes de plafond de verre et de plancher collant sont bien connus². Les discriminations à l’emploi (double peine donc si on est une femme racisée) mènent à des mi-temps subis, ainsi qu’à des écarts salariaux à poste égal. De plus, la répartition genrée des fonctions fait que les femmes occupent la majorité des emplois dits du *care*, lesquels sont peu rétribués. Enfin, les familles monoparentales sont en écrasante majorité des femmes seules avec enfant(s). Ces familles sont nombreuses à vivre sous le seuil de pauvreté.

Ainsi paupérisées, les femmes se retrouvent ensuite discriminées sur le marché locatif: les logements sociaux adaptés aux familles avec enfants sont rares, les propriétaires sont réticents face à des ménages avec un seul salaire, allocataires sociaux... Couplons ces données à l’explosion du prix des loyers et l’absence de régularisation contraignante³ du marché locatif et une conséquence logique se dessine: les femmes – en tant que groupe et classe sociale – n’ont pas un accès égalitaire ni suffisamment digne au logement. **Et les raisons en sont patriarcales⁴.**

L’accès à un lieu de vie digne se pose également avec le vieillissement et/ou la maladie des femmes. Les statistiques le disent encore, les femmes vivent en moyenne plus longtemps que leur compagnon masculin, elles ont donc plus de chances de vieillir seule ou en maison de repos. Les récents scandales touchant des structures d’accueil de seniors l’ont mis en lumière: faute de financements adéquats sous la logique du profit appliquée aux soins: **ces lieux de vie n’en sont souvent pas, ils sont plutôt des lieux de mort**, auxquels les femmes sont plus souvent exposées.

La maladie est également un facteur favorisant le fait de se retrouver seule et prise en charge par des structures collectives. En effet, si dans les couples hétéros, les femmes abandonnent souvent leur carrière pour s’occuper de leur conjoint souffrant, les hommes ont tendance à abandonner leur conjointe dont la santé a décliné.

¹ Clin d’oeil à la célèbre œuvre de Virginia Wolf, « A Room of one’s own » (1929).

² Le "plafond de verre" bloque l’avancement des carrières. Le "plancher collant" les retient dans les fonctions moins élevées et donc moins bien payées.

³ En 2021, une ordonnance « grilles de référence des loyers » a été adoptée après un travail de longue haleine de Zoé Génot au parlement bruxellois. Le principe de ce dispositif est de publier, par type de logements, des loyers de référence sur lesquels des locataires et des propriétaires pourront s’appuyer pour demander une révision du loyer auprès d’une commission paritaire locative. Toutefois, au moment de la fixation du prix du loyer, cette grille reste seulement indicative pour les propriétaires. Le/la locataire doit donc contester, individuellement, en ayant surmonter tous les freins (administratif, linguistique, en termes de temps et de moyens pour les publics précarisés, rapport de force avec le propriétaire...).

⁴ Ainsi que racistes et hétéronormatives.

Si les raisons de NE PAS vivre en couple sont nombreuses⁵, la nécessité fait souvent force de loi.

Je ne compte pas le nombre de témoignages de femmes incapables de quitter des situations toxiques voire dangereuses, faute de pouvoir se payer un logement... *de payer pour leur liberté.*

En tant que personne queer aroace⁶, je ne compte pas le nombre de fois où je me suis dis que mes chances d’occuper un jour un logement avec un espace extérieur ou de devenir propriétaire seraient fortement augmentées si je me faisais violence en niant qui je suis pour me retrouver plus facilement *en ménage.*

L’accès au logement à un prix décent est donc une question d’accès à une égale autonomie et de prévention des situations de violences pour les femmes et les personnes queer.

Les solutions d’habitats groupés ou de colocation existent et peuvent être des expériences enrichissantes et parfois même des lieux où *réapprendre à faire communauté au-delà des liens familiaux classiques*. Néanmoins, quelle part des colocataires le sont par choix véritable et non par nécessité ? Avoir *un peu plus* qu’une chambre à soi ne devrait pas être un luxe dont les conditions financières et l’âge d’accès reculent de plus en plus.

Enfin, quand bien même toutes les difficultés d’accès au logement seraient réglées, ça ne dit encore rien du rapport au foyer et des inégalités matérielles qui s’y jouent encore très souvent. Qui prend soin du foyer, *le reproduit* ? Qui s’y investit émotionnellement, esthétiquement pour le rendre proprement habitable ?

À noter d’ailleurs, qu’il s’agit d’une boucle de rétroaction négative: en contexte hétéropatriarcal, la charge maternelle et domestique vient renforcer les chances que les femmes occupent des postes à temps partiel, des emplois pénibles et/ou peu épanouissants, et/ou des contrats précaires. Si des avancées légales et réglementaires ont des effets bénéfiques, que d’autres sont attendues, l’enjeu du logement nous rappelle à quel point l’intime - *l’intérieur*- est politique.

Cloé Devalckeneer

⁵ A titre d’exemple: Pour les femmes de 16 à 44 ans, la violence conjugale serait la principale cause de décès et d’invalidité avant le cancer, les accidents de la route et la guerre, selon des statistiques citées par un rapport du Conseil de l’Europe.

⁶ Le spectre aroace, est un groupe d’orientations qui relèvent toutes à la fois du spectre asexuel et du spectre aromatique. Les individus du spectre aroace se caractérisent par une absence plus ou moins forte (selon la position sur le spectre) d’attrance sexuelle et d’attrance romantique.



GENTRIFICATION VERTE

Vive les espaces verts urbains !

Selon ‘*Coalition for Urban Transitions*’, les villes occupent globalement à peu près 3% seulement de la terre. Elles sont, par contre, responsables d’environ 75% des émissions carbone et de 70% de la consommation d’énergie. Force est de constater que pour lutter contre le changement climatique, les villes doivent être plus durables – et la création des espaces verts urbains en est un excellent outil. La récente pandémie a souligné la nécessité et l’importance des espaces verts en ville.

Les avantages des espaces verts urbains sont multiples tant sur le plan écologique (la réduction d’espace imperméable et de l’effet d’îlot de chaleur, l’amélioration de la qualité d’air, etc.), ainsi que social (l’amélioration des tissus sociaux) et économique (la création de nouveaux emplois). De plus, de nombreuses études démontrent l’existence de bénéfices non négligeables sur la santé physique et mentale des riverains.

L’effet pervers des espaces verts urbains: gentrification verte

Les quartiers populaires, généralement peuplés par des ménages à faibles revenus – et souvent constitués de personnes issues de l’immigration, se caractérisent par une absence plus élevée d’espaces verts, en comparaison avec les quartiers plus aisés. À juste titre, cette inégalité est de plus en plus reconnue comme un enjeu de justice environnementale et de santé publique. Pour y remédier, les projets de rénovation urbaine incluent de plus en plus un travail de verdissement des quartiers populaires.

Toutefois, l’effet pervers est que plus ces projets de verdissement réussissent, plus ils peuvent attirer des ménages et une vie commerciale aisés. Les projets destinés aux habitants défavorisés peuvent en effet entraîner une élévation des loyers et la transformation de la morphologie sociale du quartier. Malgré le réel besoin d’espaces verts dans les quartiers populaires – ce qui a encore été démontré récemment par CurieuzenAir, une recherche citoyenne sur la qualité de l’air à Bruxelles- le risque de « gentrification verte » ne peut pas être ignoré.

Répondre au besoin d’espaces verts dans les quartiers populaires en respectant la mixité sociale: participation citoyenne, réaménagement « à petite échelle » et logements sociaux

Plusieurs récentes études américaines soulignent l’importance d’inclure les résidents du quartier dans les projets de verdissement afin d’empêcher – ou au moins de limiter – la gentrification verte et que les projets de verdissement reflètent ce dont les habitants ont réellement besoin. Les projets de verdissement des quartiers populaires peuvent en effet (in) consciemment viser d’autres objectifs que les besoins « verts » des résidents. Pensons par exemple à l’apparence du quartier, ainsi qu’à l’attrait pour des investisseurs et l’envie de cibler – dans une plus ou moindre grande mesure – un public différent. L’aménagement d’une esplanade verte dans un quartier populaire à l’endroit le moins densément peuplé,

mais constitué de bureaux et d’une gare internationale – comme proposé par le projet CRU7 (sur le territoire ‘sud’ autour de la Gare de Midi à Saint-Gilles/ Anderlecht) – semble amener un plus grand risque de gentrification verte, qu’un verdissement conforme aux réels besoins des habitants du quartier. Ces derniers consistent bien plus que l’aménagement de petits espaces verts et aires de jeux aux endroits plus densément peuplés.

Les mêmes études suggèrent également l’importance de réaménager « à petite échelle » avec pour avantage de distribuer de manière plus égalitaire l’accès aux espaces verts et de permettre de réduire la spéculation immobilière. Les « grands » projets – comme le site de Tour & Taxis à Molenbeek – semblent en effet susciter un risque plus élevé de gentrification verte, en comparaison avec l’implantation d’arbres partout dans l’espace public ou la création de nombreux petits espaces verts à des endroits différents.

Afin de lutter au mieux contre la gentrification verte, ces mesures « spécifiques » devraient être accompagnées par des investissements dans des logements sociaux et ce en alignant bien la politique en matière de logement social aux projets de verdissements.

Loes Salomez

En savoir plus ?

- « Urban green space, public health, and environmental justice : the challenge of making cities ‘just green enough’ » (2014) ;
- « We’re not in the business of housing: environmental gentrification and the nonprofitization of green infrastructure projects » (2018) ;
- « The relationship between urban forests and race : a meta-analysis » (2018) ;
- « Urban green equity on the ground: Practice-based models of green equity in three multicultural cities » (2019) ;
- « Not by trees alone: Centuring community in urban forestry » (2022).



LES COMMUNITY LAND TRUST, une zone d’habitat léger accessible

Roulottes, tipis, yourtes, tiny houses ou cabanes, l’habitat léger semble avoir le vent en poupe et c’est peu dire. En 2019, 15 à 20 000 personnes occupaient déjà ce type d’habitat en Belgique. Ce nombre, en 2022, s’élève actuellement à 25 000 personnes pour la seule Wallonie.

Il y a trois ans, le 30 avril 2019, un décret définissant et reconnaissant juridiquement l’habitat léger était voté au Parlement wallon. Selon ce décret, pour être reconnue, une habitation légère doit répondre à trois des critères suivants:

- Être démontable
- Être déplaçable
- Avoir un volume réduit
- Avoir un faible poids
- Avoir une emprise au sol limitée
- Ne pas avoir d’étage

Le choix de l’habitat léger a, au fil des mois, gagné en popularité, faisant de plus en plus parler de lui.

Le 2 mai 2022, au conseil communal de Durbuy, Eric Jurdant, conseiller

Ecolo de la minorité, suggérait l’ouverture d’une zone d’habitat léger strictement réglementée afin de permettre l’installation de logements à un prix plus abordable comme à Tintigny. C’est en effet dans cette commune luxembourgeoise qu’a été implantée la première zone aménagée et réservée à l’habitat léger en région wallonne: le Community Land Trust (CLT).

Qu’est-ce qu’un CLT ? C’est une asbl dont l’objectif est de permettre à des familles ayant peu de ressources de devenir propriétaire d’un logement en séparant la propriété du sol de celle du logement. En restant propriétaire du terrain, le CLT permet aux familles d’acheter l’habitation à un prix beaucoup plus démocratique.

De plus, un CLT est une initiative impliquant la participation de trois types d’acteurs. Nous retrouvons ainsi dans un CLT : un tiers de représentant-e-s des habitant-e-s, un deuxième tiers de représentant-e-s des membres du quartier et un dernier tiers de représentant-e-s des pouvoirs publics.

La récente crise sanitaire ayant gonflé les prix de l’immobilier, les habitations légères peuvent apparaître comme une réponse moins coûteuse auprès de jeunes pour qui l’achat d’une maison et d’un terrain peut constituer une difficulté de taille.

Le site ecoconso.be le relève très bien: le prix d’achat moyen en Belgique pour une villa ou une maison de campagne s’élève à 368 000 euros. Pour une maison ordinaire ou un appartement nous sommes entre 224 000 et 231 000 euros...

Les prix d’une tiny house neuve ou d’une roulotte, quant à eux, varient de 10 000 à 100 000 euros. Au-delà de l’aspect économique, il est intéressant de se pencher également sur les avantages écologiques que ce choix de vie peut apporter. Plus petit que la traditionnelle maison à quatre façades, l’habitat léger nécessitera moins de matériaux pour sa construction et moins d’électricité et de chauffage pour son utilisation. Une opportunité à l’heure où les prix des énergies ne cessent d’augmenter.

Geoffroy Grégoire



Retrouve
tout notre agenda
directement ici



CONFÉRENCE

Femmes et minorités de genre dans la mobilité alternative

Avec :

ELKE VAN DEN BRANDT, Ministre bruxelloise de la mobilité

CLAIRE PELGRIMS, chercheuse qui a travaillé sur les liens entre femmes et mobilité

UNE ASSOC' DE TERRAIN sur la question (nom à venir)

@Bruxelles le 12 septembre



CINÉ-RENCONTRE

Diffusion de "*Les Échappées*" et "*Women Don't Cycle*"

Avec :

SARAH SCHLITZ, Secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des Genres

CAROLINE SAAL, Conseillère Communale à la Ville de Liège

LOUISE ROUSSEL ET OCÉANE LE PAPE, les réalisatrices du film "*Les Échappées*"

MANON BRULARD, réalisatrice du moyen métrage "*Women Don't Cycle*"

@Liège le 18 septembre

ET ENCORE!

- 03 et 04/09 : Retrouvailles Liège
- 08/09 : Rentrée ULiège, stand écolo j ULiège
- 12/09 : JANE ULB, stand écolo j ULB
- 13/09 : Rentrée Saint-Louis, stand écolo j St-Louis
- 16/09 : Journée de la mobilité
- 01/10 : Nocturne des Coteaux de la Citadelle
- 06/10 : Unifestival - ULiège
- 19/11 : Conférence gesticulée sur le logement à Bruxelles

FESTIVAL BERTA CÁCERES

Interprètes
en langue
des signes
tout le
week-end

écolo j t'invite à son plus gros événement de l'année :
Conférence, ciné débat, ateliers, échanges !!

En 2016 Berta Cáceres, militante écologiste hondurienne, est sauvagement assassinée à cause de son implication dans la protestation contre un projet de barrage hydroélectrique. Pour la 6^{ème} année consécutive, nous avons voulu la mettre à l'honneur pour notre **festival écologiste, féministe et solidaire**.

Au programme de ces 3 jours : conférences, ciné-débat, ateliers, échanges, DIY, ... Y seront notamment abordés **l'accès au logement, la précarité énergétique, l'anticapitalisme, le colonialisme vert et l'intersectionnalité**.

Intervenant-e-s : HERVÉ KEMPF, TRISTAN ROBERTI, LAURA GOFFART, ANNE BERGER (Financité), LEILA OULHAJ (CNCD et Réseau Justice Fiscale) et CHRISTIAN SAVESTRE (Press et Attac).

D'autres noms à venir + infos et inscription sur nos réseaux sociaux !



Témoignage

VIVRE EN YOURTE

COMMENT ON ARRIVE À VOULOIR VIVRE EN YOURTE ?

Je me suis souvent questionnée sur la façon dont j'ai envie de vivre.

Les propositions classiques d'habitats ne répondaient pas à mon envie/besoin de plus de sobriété. Je voulais trouver un projet d'habitat qui avait du sens et qui me permettait d'agir sur ma plus grande contradiction : comment se dire anticapitaliste quand tous les aspects de ma vie sont capitalistes ?

Bien que nous subissons ce système, comment faire pour en sortir au moins un peu ? Comment sortir de cette frénésie au toujours plus, cette boucle infernale dans laquelle je me sens piégée.

Cette question couplée à la peur de l'effondrement, au besoin de me préparer à la possibilité de vivre dans un monde de pénuries énergétiques et alimentaires et le besoin d'agir à mon échelle m'a poussé à regarder des heures de vidéos sur les personnes vivant dans des habitats autonomes et/ou résilients. Vivre en yourte est devenu le choix évident.

C'est l'habitat qui me permettrait d'avoir une surface habitable suffisante pour mon bien-être, tout en ayant un moindre impact sur la nature qui m'entoure. C'est aussi l'habitat qui me permettra de me rapprocher d'un mode de vie plus simple et plus résilient et de répondre à mon écoanxiété.

DU RÊVE À LA RÉALITÉ

La législation ne permet malheureusement pas de s'installer facilement en habitat léger.

C'était donc l'une des premières choses sur laquelle je devais me pencher. Demander un permis pour un habitat léger est possible, mais les démarches administratives sont complexes et les refus fréquents. Je n'étais pas prête à m'engager dans ce projet, acheter un terrain et faire un prêt sans avoir un semblant de certitude que je pourrais m'y installer.

En parallèle de mes recherches, mes réflexions sur la façon dont je voulais vivre continuaient.

Je me suis alors rendu compte qu'habiter en yourte seule sur un terrain ne faisait pas beaucoup de sens. J'avais envie de pouvoir partager mon mode de vie avec d'autres personnes.

L'habitat groupé semblait répondre à mes problématiques. C'est la possibilité, à la fois de créer un véritable petit écolieu, entouré de personnes qui partagent mes valeurs, et de résoudre ma problématique de permis. En effet, en Wallonie, il y a une possibilité d'avoir une autorisation pour un logement provisoire sans permis d'urbanisme lorsque l'on réalise des travaux ou que l'on construit son habitation. C'est souvent une des astuces pour pouvoir installer un habitat léger pour

quelques années¹.

Avec ma sœur qui m'accompagne dans ce projet, nous avons donc acheté une grange à rénover avec pas mal de terrain : uniquement quatre murs et des travaux qui vont durer au minimum 5 ans.

Ce choix, permettant d'atteindre mon but plus rapidement et plus facilement, a plusieurs désavantages.

Premièrement, j'ai dû contracter un prêt. Le marché de l'immobilier est tel que deux jours après avoir visité le lieu, nous devions faire une offre sinon le bien nous aurait échappé. Bien que je voulais m'éloigner du capitalisme, me voilà endetter auprès d'une banque ni éthique et ni durable, pendant 25 ans.

Deuxièmement, on parle bien d'un logement provisoire, cela implique une autorisation uniquement durant la période de travaux, et pas de raccordement légal possible à l'électricité ou à l'eau.

LA YOURTE EN PRATIQUE

Les yourtes se constituent généralement d'un plancher, de deux poteaux centraux, d'un treillis en bois pour les murs, de perches et d'une couronne pour le toit. Le tout est entouré d'un coton intérieur, d'un pare vapeur, d'une couche d'isolant et finalement d'une toile extérieure. Tout est construit séparément. Ensuite en 1 à 3 jours, on fait le montage de toutes les pièces ensemble.

Personnellement, j'ai fait appel à un constructeur de yourtes qui laisse la possibilité de faire une partie des éléments de la yourte en autoconstruction. En fonction de notre niveau et nos connaissances du domaine de la « construction », on peut choisir ce qu'on veut prendre en charge. Faire une partie soi-même permet de diminuer le coût de la yourte.

Afin d'économiser un maximum d'argent et d'apprendre les bases de la construction, j'ai décidé de faire un maximum d'éléments moi-même².

De janvier à mai, j'ai donc passé la plupart de mes week-ends, accompagnée de ma famille, à construire des éléments de ma yourte. Le constructeur nous avait fourni un mode opérateur avec toutes les mesures et les indications à suivre pour la réalisation des différentes parties.

En mai, nous avons posé le plancher et en juin, accompagné de 15 personnes nous avons monté la yourte en un jour.

¹ Le Code d'aménagement du territoire wallon (CoDT) prévoit la possibilité d'installer des cabanes de chantiers pendant les travaux, ceux-ci peuvent être l'habitat provisoire de la personne effectuant les travaux

² Avec l'aide d'une personne travaillant dans le bâtiment

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Les yourtes ont différentes tailles, elles peuvent aller de 4 mètres à 9 mètres de diamètre. Plus elle est grande, plus elle coûte cher.

Ma yourte fait 7 mètres de diamètre, ce qui représente environ 35 mètres carrés et avec la mezzanine s'ajoute environ 8 mètres carrés.

Au prix des matériaux de fin 2021³, elle aurait coûté environ 33 000 euros⁴ si je n'avais rien fait moi-même. L'autoconstruction m'a permis d'économiser environ 8 000 euros sur la main-d'œuvre.

Ce montant peut paraître élevé pour un habitat léger, dont l'un des principaux arguments est le coût faible par rapport à un habitat classique. Il est possible de se fournir une yourte moins chère, aux alentours de 15 000 euros. Mais ce sont souvent des yourtes de loisir moins adaptées à la vie quotidienne, aux conditions météorologiques belge et moins durable dans le temps.

J'ai donc choisi de me tourner vers un constructeur qui me garantit une transparence sur la provenance et la durabilité des matériaux utilisés, mais également un savoir-faire adapté à la Belgique et ses conditions météorologiques.

LA VIE EN YOURTE ÇA DONNE QUOI ?

À l'heure où j'écris ces lignes, ma yourte est montée, mais je ne vis pas encore dedans. Il me reste à faire l'aménagement intérieur (mezzanine, mobilier, etc).

Les principaux inconvénients souvent mentionnés pour la yourte sont la faible insonorisation, c'est-à-dire que contrairement à une maison, le bruit extérieur pénètre facilement à l'intérieur.

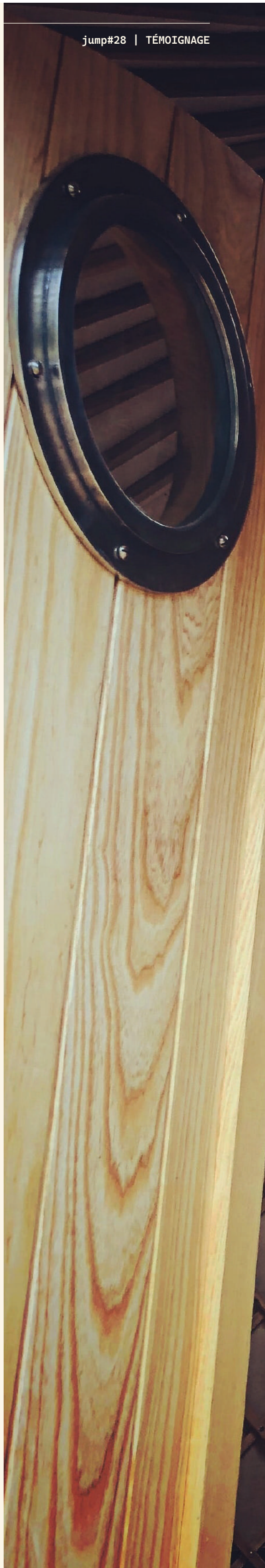
Le deuxième inconvénient est la faible inertie thermique, c'est-à-dire que quand il fait froid dehors, il fait froid dedans et l'inverse est vrai aussi pour la chaleur. Cependant, une fois le poêle à bois allumé, il fait très agréable dans la yourte.

Ces deux inconvénients n'en sont pas pour moi. Dans ma quête de vivre autrement, je souhaite me rapprocher plus de la nature. Entendre les oiseaux tôt le matin ou pouvoir se rendre compte de la température extérieure avant de sortir de chez moi sont des inconforts qui me conviennent, car plutôt que de contrôler la nature, je souhaite m'y adapter.

Témoignage anonyme, si vous avez des questions, vous pouvez contacter info@ecoloj.be qui vous redirigera vers moi

³ Le prix des matériaux et notamment du bois ayant extrêmement augmenté, le prix actuel doit être supérieur

⁴ Ce prix ne prend pas en compte : la mezzanine, le mobilier, cuisine, salle de bain, etc



” Je voulais trouver un projet d’habitat qui avait du sens et qui me permettait d’agir sur ma plus grande contradiction : comment se dire anticapitaliste quand tous les aspects de ma vie sont capitalistes ? ”

Un témoignage ou une anecdote sur ton engagement militant que tu aimerais partager ?
Envoie-le à jump@ecoloj.be

Solutions
sur le blog jump



Goin détente

Propose tes idées de jeux, devinettes
et blagues à jump@ecoloj.be

TARTE VÉGANE ABRICOTS-AMANDE

Cette recette est parfaite pour les jours d'été et les vacances, facile et inratable, pas besoin de surveiller ou de se prendre la tête. Le mélange des saveurs simple et efficace mettra tout le monde d'accord et il y a fort à parier qu'on vous en réclame très vite une autre !

Ingrédients pour 6 personnes

- Une pâte brisée, sablée ou biscuitée maison
- 6 gros abricots
- De la poudre d'amande
- 150 ml de crème soja
- 3 c à s de sucre blond de canne
- 1 c à s de purée d'amande blanche
- 2 c à c de fécule de maïs (maïzena)

Préparation

1 - Sur un plan de travail fariné, abaisser la pâte au rouleau et la déposer dans un moule à tarte de taille standard huilé.

2 - Précuire le fond de tarte à blanc 5 minutes à 170°C. Laver les abricots et les découper en quartier. Dans un bol mélanger à la fourchette la crème, la fécule, le sucre et la purée d'amande. Le mélange doit être bien homogène.

3 - Saupoudrer le fond de tarte de poudre d'amande, répartir les quartiers d'abricot et verser la crème par dessus. Enfourner à 170°C pendant 35 minutes à chaleur normale (moins longtemps pour un four à chaleur tournante). Laisser tiédir avant de démouler ou de couper.

4 - Régalez-vous !

Recette de Marie Laforêt

LE VINAIGRE AUX AGRUMES

Un produit ménager facile à faire pour
nettoyer la plupart des surfaces à la maison

Ingrédients :

- Épluchures d'agrumes (citron, orange, clémentine,...)
- Vinaigre blanc
- Eau

Matériel :

- Un grand bocal ou une bouteille à large goulot
- Un flacon vaporisateur

Préparation :

1 - Couper les épluchures en morceaux moyens.

2 - Les mettre dans le bocal et recouvrir de vinaigre jusqu'en haut.

3 - Fermer et laisser macérer environ 15 jours.

4 - Filtrer le mélange.

5 - Remplir un flacon avec moitié vinaigre aux agrumes, moitié eau. Conserver le reste du vinaigre aux agrumes pour plus tard.

6 - C'est prêt ! Secouer le flacon avant utilisation et éviter sur des matières fragiles (marbre, bois).

Recette inspirée du site verticus.fr

Amélie Georges

CAMPUS

écolo j ULB
ulb@ecoloj.be
écolo j ULiège
uliege@ecoloj.be
écolo j UCL
lln@ecoloj.be
écolo j SAINT-LOUIS
saintlouis@ecoloj.be

PROVINCE DE NAMUR

écolo j Namur
namur@ecoloj.be

PROVINCE DE HAINAUT

écolo j Picardie
picardie@ecoloj.be
écolo j Centre
centre@ecoloj.be
écolo j Charleroi
charleroi@ecoloj.be
écolo j Mons-Borinage
mons@ecoloj.be

PROVINCE DE LUXEMBOURG

écolo j Luxembourg
luxembourg@ecoloj.be

PROVINCE DE LIÈGE

écolo j Huy-Waremme
huy-waremme@ecoloj.be
écolo j Liège
liege@ecoloj.be
écolo j Verviers
verviers@ecoloj.be
écolo j Ostbelgien
ostbelgien@ecoloj.be

RÉGION DE BRUXELLES

écolo j Bruxelles
bruxelles@ecoloj.be

Rejoins-nous !!

Retrouve tous les articles sur
www.ecoloj.be/jump

Direction écolo j: Élise Boissenin et Amélie Georges Rédactrice en chef: Roxanne De Smet (jump@ecoloj.be)
Crédit photos: creativecommons.org - Unsplash - Pexels

Les articles repris dans ce journal expriment les opinions individuelles de leurs rédacteurs-trices

écolo j, rue Van Orley 5 | 1000 Bruxelles | 02 218 62 00 | info@ecoloj.be | N° d'entreprise : 0877 222 468 | RPM Bruxelles
BE51 0682 4362 8762

